

Engagement associatif

Arkéa se lance dans le mécénat de compétences

Brest, le 5 novembre 2018 - Mécène actif et reconnu sur ses territoires, le groupe bancaire Arkéa ajoute un nouveau dispositif à son champ d'intervention : le mécénat de compétences. Il propose à ses salariés¹ de plus de 59 ans de mettre leurs savoir-faire au profit d'une association pendant une période définie et sur leur temps de travail. Pour le groupe Arkéa, c'est une façon supplémentaire d'agir en faveur du développement de ses territoires et de l'épanouissement de ses salariés. Des premières concrétisations ont déjà vu le jour.

1 000 jours offerts à des associations

Le groupe Arkéa qui agit depuis toujours en faveur du développement durable des territoires va ainsi offrir 1 000 jours de travail à des associations locales, soit l'équivalent de 5 contrats à temps plein. Le dispositif représente pour les salariés une transition progressive vers la retraite et s'inscrit plus largement dans la gestion de fin de carrière des collaborateurs d'Arkéa.

Les premières concrétisations

Jean-Jacques Morvan, Chargé de la mission handicap à la Direction des Ressources Humaines, a inauguré fin septembre le dispositif. Il a choisi de transmettre ses compétences à l'association EPI Bretagne qui facilite l'inclusion des personnes avec épilepsie. Il a plus spécifiquement pour mission d'accompagner ces personnes en favorisant leur insertion professionnelle ou leur maintien dans l'emploi et plus généralement de faire connaître ces problématiques au plus grand nombre. Détaché de l'entreprise pendant près de 10 mois, il conserve tous les avantages de son contrat de travail (rémunération, mutuelle, congés...).

Deux autres contrats de mécénat de compétences ont déjà été signés avec Les Papillons Blancs du Finistère et l'association ADIE et de nouvelles collaborations suivront.



Vidéo de lancement du mécénat de compétences au sein d'Arkéa

Marc Gosselin, Directeur des Ressources Humaines commente : « *Le lancement du mécénat de compétences au sein d'Arkéa est en cohérence avec notre ADN coopératif et territorial. Au cœur des régions, Arkéa soutient depuis toujours le tissu associatif. Le déploiement de ce dispositif répond à notre ambition d'améliorer le quotidien de chacun. Il nous permet à la fois, de donner un coup de pouce aux associations locales, de préparer dans les meilleures conditions le départ à la retraite de nos salariés et de contribuer à leur désir d'engagement. L'expérience, humaine et solidaire, est enrichissante pour tous. En tant qu'employeur responsable, nous nous assurons que tous nos collaborateurs s'épanouissent dans leur travail et ceci tout au long de leur carrière.* »

Les critères d'éligibilité

Le mécénat de compétences au sein d'Arkéa est ouvert aux associations et plus largement aux organismes d'intérêt général dont l'activité exercée est en cohérence avec la stratégie RSE² du groupe. Les associations doivent être prioritairement localisées sur les territoires d'implantation du groupe.

¹ Salariés de l'Unité Economique et Sociale (UES) Arkéa de plus de 59 ans partant à la retraite à 62 ans

² RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

A propos d'Arkéa

Arkéa est composé des réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...) qui couvrent tous les métiers de la sphère financière. Avec plus de 10 000 salariés, 3 500 administrateurs, 4,4 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et plus de 132 milliards d'euros de total de bilan, Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations : arkea.com.